

alternatives

Jean-François Kahn Journaliste et essayiste

Se battre aussi pour le droit de ne pas être Charlie

Formidable proclamation d'une responsabilité collective: «*Je suis Charlie!*»

Mais a-t-on le droit de ne pas l'être? Éternelle question quand un unanimité salvateur risque de tourner à la dictature soft de la bien-pensance.

Sur une radio, un interviewer, aussi talentueux que conformiste, lance à Marine Le Pen «*vous n'avez pas honte de n'avoir pas participé à la grande manifestation qui a réuni 1 million et demi de personnes à Paris?*» Honte! Sauf dans les pays totalitaires, où est-il moralement obligatoire de manifester? Je ne suis pas soupçonnable de sympathie envers cette dame, mais enfin, en quoi était-ce criminel d'avoir, en l'occurrence, manifesté mais pas au bon endroit?

Emotion et raison

Ailleurs, on interroge une personnalité de façon comminatoire: «*Vous achèterez le numéro spécial de Charlie, bien sûr?*» Pas intérêt à répondre qu'on ne l'achètera pas. «*Vous êtes Charlie?*» Cela raisonnait, ici et là, comme une injonction: «*vous réclamez-vous de la même civilisation que nous?*» Avoir bougonné au cours de la minute de silence dans certaines écoles, pour choquant que cela m'apparaisse, même de la part de gamins, était-ce forcément identifiable, comme les médias audiovisuels l'ont généralement laissé entendre, à un aveu de complicité avec le terrorisme?

L'émotion ne doit jamais totalement submerger la raison. C'est le choc émotionnel, provoqué par les attentats du 11-Septembre, qui incita l'opinion publique américaine à accepter cette invasion de l'Irak dont nous payons tous, aujourd'hui, les conséquences.

Cela étant dit, oui, il y a, dans nos pays, des gens qui se réclament d'organisations - ou affirment leurs sympathies envers elles - qui déclarent nous faire la guerre et revendiquent les actions les plus massacrées qui en découlent. Même si on refuse l'idée que

nous sommes en guerre, on ne saurait occulter le fait que la guerre que nous

refusons, certains proclament nous l'avoir déclarée et agissent en conséquence.

Dès lors, toute personne qui assume, soit sa complicité, soit sa solidarité, envers ces gens, se conduit objectivement en agent de l'ennemi. Et aucun pays, même le plus libéral, même le plus laxiste en matière sécuritaire, n'a jamais admis, et ne peut admettre, en situation de guerre, que se comporter en complice actif ou passif de l'ennemi soit reconnu comme une simple opinion. Ce qui implique d'en tirer judiciairement les conséquences.

Tout le problème est de bien tracer la frontière.

Un « droit à la connerie »

Prétendre que les tueurs djihadistes sont les enfants de l'injustice sociale (donc tout exploité, tout opprimé, tout chômeur, est un djihadiste en puissance) avant même d'être les produits d'un décervelage clérical mis au service du fanatisme religieux, est une connerie. Mais la connerie, en démocratie, est un droit.

Condamner les attentats tout en les relativisant en arguant du sort des Palestiniens (ce qui n'est pas rendre service aux Palestiniens dont le sort qu'on leur fait est effectivement déplorable) est une position erronée, mais la différence d'appréciation est également une condition de la démocratie.

En revanche, justifier, de près ou de loin, le terrorisme djihadiste, ce qui revient à s'en déclarer au mieux intellectuellement et au pire matériellement partie prenante, est un crime, et doit être traité comme tel.

Et cela valait aussi, au fond, pour ceux qui, en France, en particulier dans certains médias, exonérèrent de leurs forfaits les tenants de cette barbarie quand ils sévissaient en Algérie et ensuite en Syrie.

Dire cela ne signifie nullement qu'il faille sacrifier le moindre pan de nos libertés aux adversaires féroces de nos libertés.

L'autre jour je me rendais au siège de France Télévisions. Il fallait pour y

pénétrer franchir une première grille, puis une seconde grille, puis une véri-

table porte de coffre-fort, puis montrer patte blanche, une fois, deux fois, et je me suis dit: «*Ils sont en train de gagner!*» C'est nous-mêmes que nous mettons en prison.

On ne triomphera pas de ceux qui portent atteinte aux plus élémentaires droits de l'homme en acceptant, nous, fût-ce marginalement, de les mettre entre parenthèses. Ce serait folie que de leur faire ce cadeau.

Le droit au blasphème, contestable mais indispensable

Une double tentation existe: soit interioriser la terreur, soit lui opposer une contre-terreur. Soit acheter, à force de lâcheté, une hypothétique tranquillité, soit sacrifier nous-mêmes notre démocratie à la lutte contre les ennemis de la démocratie.

On peut, comme c'est mon cas, réprouver le blasphème: c'est un enfantillage qui implique un rapport religieux à l'anti-religion, mais il n'en reste pas moins que le droit au blasphème, y compris de ce qu'un républicain agnostique ou un marxiste pourrait considérer comme blasphématoire par rapport à leurs convictions, est un élément fondateur de notre démocratie.

Il serait scandaleux de vouloir imposer à des musulmans de se signer lorsqu'ils passent devant le tabernacle d'une église. Il l'est tout autant de vouloir nous imposer, en violation de toutes les règles qui sont les nôtres, l'interdiction de représenter un Monsieur tout à fait estimable et honorable qui s'appelle Mahomet. Chez nous l'interdiction de représenter qui que ce soit, y compris Dieu le père avec des cheveux crépus, serait aussi absurde que chez eux l'obligation de consommer de la charcuterie.

S'il y a un principe avec lequel on ne saurait transiger (et qui s'applique à tous ceux qui vivent sous nos cieux, catholiques, protestants, juifs, musulmans, bouddhistes...) c'est celui-là: la séparation de l'Église et de l'État. ■